

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : MDE 29/008/2007 (Public)  
Bulletin n° : 106  
ÉFAI  
11 juin 2007

### **Maroc et Sahara occidental. Les manifestants accusés d'avoir critiqué la monarchie doivent être libérés**

Dans une lettre envoyée ce lundi 11 juin aux autorités marocaines, Amnesty International demande la libération immédiate et inconditionnelle de sept membres de l'Association marocaine des droits humains (AMDH), qui ont été condamnés à des peines d'emprisonnement sévères pour avoir participé à des manifestations non violentes au cours desquelles des slogans critiquant la monarchie ont été scandés.

Les sept hommes avaient été arrêtés par la police à Agadir et Ksar el Kebir après avoir participé à des manifestations pour marquer la Journée internationale des travailleurs, le 1<sup>er</sup> mai 2007. Ils ont été jugés et reconnus coupables d'atteinte à la monarchie, en raison semble-t-il du contenu de slogans scandés lors des manifestations. Amnesty International considère ces hommes comme des prisonniers d'opinion, incarcérés uniquement pour avoir participé à des manifestations pacifiques au cours desquelles des opinions ont été exprimées de manière non violente.

L'organisation est également préoccupée par les informations selon lesquelles les procès de ces hommes ne se sont pas déroulés dans le respect des normes internationales d'équité. Certains des accusés ont allégué qu'ils avaient été maltraités au moment de leur arrestation et menacés pendant les interrogatoires ; des avocats de la défense n'auraient pas pu appeler des témoins à la barre pendant les procès.

Amnesty International a aussi exprimé dans ce courrier son inquiétude quant au fait que dix autres membres de l'AMDH ont été arrêtés le 5 et 6 juin à Beni Mellal, après avoir participé à un sit-in en solidarité avec les sept hommes jugés. Également inculpés d'atteinte à la monarchie, en raison aussi semble-t-il de la teneur des slogans scandés pacifiquement pendant le sit-in, ces membres de l'AMDH doivent comparaître en justice mardi 12 juin. Neuf d'entre eux ont été libérés sous caution, mais le dixième, Mohamed Bougrine, âgé de soixante-douze ans, est toujours détenu. Tous risquent d'être condamnés à plusieurs années d'emprisonnement. Amnesty International appelle les autorités marocaines à abandonner les charges retenues contre ces personnes, qui n'ont fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression et d'association.

#### **Complément d'information**

Après les manifestations du 1<sup>er</sup> mai, Mehdi Berbouchi et Abderrahim Karrad ont été arrêtés à Agadir tandis que Thami Khyati, Youssef Reggab, Oussama Ben Messaoud, Ahmed Al Kaateb et Rabii Raïssouni étaient arrêtés à Ksar El Kebir. Jugés au mois de mai, tous ces hommes ont été reconnus coupables d'atteinte à la monarchie et condamnés à de lourdes amendes accompagnées de peines allant de deux à trois ans d'emprisonnement.

Des sit-in de solidarité avec ces hommes ont été organisés par des militants de la société civile dans plusieurs villes du Maroc. À la suite d'un sit-in à Beni Mellal le 5 juin, Abdelkbir Rabaaoui, Abass Abbassi, Mohamed Fadel, Abdelaziz Timor, Brahim Ahansal, Smaïn Amrar, Mohamed Bougrine, Abderrahmane Aaji, Mohamed Yousfi et Nabil Cherqui ont été à leur tour arrêtés par la police. Ils ont fait l'objet des mêmes chefs d'inculpation.

L'ensemble de ces manifestations s'est déroulé de manière pacifique. Les slogans qui critiquaient le régime monarchique au Maroc, en demandant par exemple la « *fin des tabous* » et « *plus de liberté* », ont été scandés sans violence aucune. Au cours des dernières années, plusieurs personnes, dont des

journalistes et des militants politiques, ont été poursuivies, et dans certains cas condamnées à des peines d'emprisonnement, pour avoir exprimé de manière pacifique leur point de vue sur la monarchie, un sujet « *tabou* » dans de nombreux débats.